

AUTORISATION DES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Code : PR3FR02 Version : 1

Date: 23/05/2022

Je soussigné (e)
Nom
Prénom
Matricule
N° Carte d'identité Nationale (CIN)
Adresse
Téléphone : G.S.M :
Donne ordre permanent et irrévocable
1. De débiter mensuellement, sans autre avis, mon compte ci-après mentionné, le 05 de chaque mois du montant : concernant le règlement de ma cotisation à la Mupras.
 A retenir pour chaque prélèvement la somme de Quatre (4) DH TTC au titre de frais de gestion
free and the free free free free free free free fr
1 - Numéro de compte à débiter :
Code banque Code localité Code Guichet N° de compte Clé R.I.B
Joindre obligatoirement 1 chèque annulé du titulaire du compte.
2. Numéro de Comute demicilió à
2 - Numéro de Compte domicilié à :
Banque : Agence :
3 - Le présent ordre de prélèvement étant irrévocable, il ne peut être annulé que sur accord préalable de la MUPRAS
Fait à, le, le, le, le
,, ,, ,, ,
Cachet & signature de la Banque Signature du donneur d'ordre